



## COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 5 AVRIL 2024 à 20 H 30

(ce compte-rendu devra être approuvé par le prochain Conseil Municipal)

Convocation envoyée le 18 mars 2024 par courriel aux conseillers municipaux.

Présents : Stéphane Galdemas, Edith Sylvestre, Eric Ketley, Christian Tribu, Alexandre Barbe, Olivier Reboul, Eric Tracol, David Broc ;

Excusée : Lili Forgas qui donne pouvoir à Eric Tracol

Absents : Emmanuel Hareau, Hervé Galland ;

Président de séance, le Maire : Stéphane Galdemas, secrétaire de séance : Edith Sylvestre.

### Ordre du jour

#### **1 – Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 9 février 2024**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité ;

#### **2 – Approbation du Compte de gestion du Trésorier et du Compte administratif du Maire et affectation des résultats**

Les documents communs aux points 2 3 et 4 sont présentés simultanément.

Les travaux de voirie prévus en 2023 ont été payés en 2024, c'est la principale cause de la différence entre le compte administratif 2023 et le budget primitif 2023. En conséquence, il faut augmenter d'autant le budget primitif 2024 qui prend en compte les factures de voirie non payées en 2023.

L'augmentation des recettes en fonctionnement du compte administratif 2023 intègre une subvention exceptionnelle d'environ 20.000€ du Département. Nous avons appris hier que cette subvention exceptionnelle serait reconduite en 2024, mais probablement réduite de moitié. En l'absence de certitude, elle n'est pas intégrée sur le budget 2024. Nous avons aussi appris que la subvention demandée au Département pour la rénovation de la mairie et de l'Espace St-Roch serait versée en 2 fois : 100.000€ en 2024 et le complément en 2025. Quand nous aurons reçu la notification de cette subvention, une décision budgétaire modificative sera proposée au Conseil.

Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

Le compte administratif est approuvé par 8 voix, le Maire ne participant pas au vote ;

#### **3 – Vote des taux communaux 2024**

Avec 7 voix pour et 2 abstentions (Eric Tracol et Lili Forgas), les taux applicables en 2023 sont reconduits en 2024 :

TH :12.00 % ; TFPB : 28.51 % ; TFPNB :53.35 %

#### **4 – Approbation du budget primitif pour l'exercice 2024**

Le budget primitif pour l'exercice 2024 est approuvé à l'unanimité ;

#### **5 – Questions diverses**

- Récemment une lanterne d'éclairage public était en train de se décrocher rue de la Malle. Sans l'intervention de David Broc, les vents violents l'auraient sans doute fait tomber le lendemain ! Cet événement montre notre fragilité ! En conséquence, à l'unanimité le Conseil se prononce sur le principe que l'entretien de l'éclairage public de la commune soit confié au SDED (Syndicat Energie Drôme). A l'issue de l'audit initial (montant estimé à 322€), l'entretien annuel pourra être assuré par le SDED pour un montant annuel , sans la fourniture de l'électricité, évalué à 1100€ par an.

- Yvette Bérard nous informe qu'elle va rencontrer le Père Charignon pour proposer que les mobiliers, statues ou autres objets de l'ancienne église Saint Roch soient donnés ou vendus . La commune pourra apporter son aide et s'il y a des recettes financières, elles seront versée à l'Association paroissiale.

**La séance est levée à 22h**